

**TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR
LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS EN AFRIQUE ET EN
EURASIE**

(Dubai, 3-6 juillet 2023)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Report/Annexe XIV

Annexe XIV

DE LA TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MDE OISEAUX DE PROIE (MOS3)

Événements parallèles

1. L'application est essentielle – L'Académie des crimes contre la faune (VCF)

Jovan Andevski a présenté la Wildlife Crime Academy (WCA), qui visait à créer les conditions nécessaires à l'amélioration de l'efficacité de l'application de la loi dans la lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages dans un cadre durable, sur la base de l'échange de connaissances et d'expériences sur les meilleures pratiques des services espagnols de l'environnement et de l'application de la loi. La Wildlife Crime Academy a mis en place des cours adaptés pour couvrir tous les différents aspects de la criminalité liée aux espèces sauvages (abattage illégal, piégeage, empoisonnement, commerce illégal) et pour convenir aux différents profils professionnels des participants. Après avoir suivi les cours de formation à trois niveaux, les participants deviennent des experts en matière d'enquête sur les crimes contre les espèces sauvages, pleinement capables de mettre en œuvre des enquêtes sur les crimes contre les espèces sauvages et d'organiser des cours de formation similaires dans leur pays.

La Wildlife Crime Academy a été créée en 2021 en tant qu'initiative de la VCF en étroite collaboration avec les autorités espagnoles. Entre 2021 et 2023, elle a mis en œuvre cinq cours de formation à différents niveaux, suivis par des agents d'application de la loi, des vétérinaires et des procureurs (au total 66 représentants) d'Albanie, de Bosnie-Herzégovine, de Bulgarie, de Croatie, de Chypre, de Grèce, d'Égypte, du Liban, d'Italie, du Maroc, de Macédoine du Nord et de Serbie.

2. Stratégies de gestion des vautours d'Afrique du Sud (Département des forêts, des pêches et de l'environnement, Afrique du Sud)

Mme Humbulani Mafumo a animé cet événement parallèle, avec des présentations de M. Edward Netshithothole et de Mme Tebogo Mashua. L'Afrique du Sud avait soumis une proposition pour l'inclusion de la population d'Afrique australe de vautours barbus (*Gypaetus barbatus meridionalis*) à l'annexe I de la CMS. La petite population géographiquement isolée (estimée à 334 individus) limitée aux montagnes Maloti-Drakensberg du Lesotho et de l'Afrique du Sud migre régulièrement entre les deux pays. La population est en déclin, notamment en raison d'un empoisonnement et d'une collision avec des lignes électriques. Elle est répertoriée dans la région de l'Afrique australe comme étant menacée d'extinction. L'inscription de la population à l'annexe I de la CMS devrait accroître la coopération entre les deux États de l'aire de répartition, les ONG et les autres parties prenantes pour faire face aux menaces et améliorer son état de conservation.

Neuf espèces de vautours se trouvent en Afrique du Sud, sept avec des populations reproductrices établies. Leur déclin continu et leur risque d'extinction ont encouragé le gouvernement à élaborer un Plan de gestion de la biodiversité (PGB) pour les populations de vautours d'Afrique du Sud par le biais d'un processus consultatif avec la participation des parties prenantes. Le Plan de gestion de la biodiversité envisage des populations de vautours en croissance saine en Afrique du Sud, remplissant leurs services écosystémiques essentiels grâce à la réalisation d'un environnement sûr et sécurisé. Un groupe de travail national sur les vautours a été créé pour élaborer le Plan de gestion de la biodiversité, afin de permettre à l'Afrique du Sud de mettre en œuvre le PAME Vautours.

Les principales menaces pour les vautours en Afrique du Sud sont l'empoisonnement, l'électrocution et les collisions, le changement d'habitat et l'utilisation de la médecine traditionnelle. Le Plan de gestion de la biodiversité vise à réduire et, à terme, à mettre fin à l'empoisonnement intentionnel des vautours, à travailler aux côtés des praticiens de la médecine traditionnelle pour minimiser l'utilisation des vautours et à réduire la mortalité des vautours causée par les infrastructures énergétiques existantes et nouvelles. Le Plan de gestion de la biodiversité vise en outre à surveiller l'état des vautours, à mener des recherches, à assurer des pratiques de gestion appropriées et à promouvoir la conservation des vautours par la sensibilisation. Un plan d'action a été élaboré pour mettre en œuvre le Plan de gestion de la biodiversité.

3. Réduire le risque d'électrocution des oiseaux de proie à l'échelle nationale : une étude en Mongolie (Fonds de conservation des rapaces MBZ)

M. Munir Virani a présenté l'ampleur de l'électrocution des rapaces en Mongolie, où des poteaux et des lignes dangereux peuvent électrocuter plus de 20 000 oiseaux par an, dont 4 000 faucons sacres (*Falco cherrug*). MBZ a lancé un programme de réduction en 2019 pour isoler des milliers de poteaux dangereux afin d'éviter l'électrocution. Les efforts de conservation se sont concentrés sur la recherche de solutions efficaces, pratiques et faciles à installer à long terme pour réduire le taux d'électrocution des oiseaux, sans interrompre l'approvisionnement en électricité. En fournissant un soutien à leurs partenaires de conservation et en s'engageant avec les agences gouvernementales et les entreprises d'électricité en Mongolie, MBZ a réduit 27 000 poteaux électriques sur 3 000 km dans la région des steppes du pays, dans le but de réduire la mortalité des oiseaux de proie de 95 %. Il s'agissait du plus grand effort de réduire l'électrocution à une seule ligne à grande échelle et d'une réalisation importante pour la conservation des oiseaux.

M. Virani a également souligné le déclin catastrophique des oiseaux de proie africains à la suite de l'électrocution. Un déclin marqué de 88 % des espèces d'oiseaux de proie de la savane a été observé entre 1969 et 1995, les baisses étant plus prononcées en Afrique de l'Ouest et en dehors des zones protégées. MBZ a exhorté les signataires à collaborer avec l'industrie de l'énergie et des services publics de leurs pays pour lutter contre l'électrocution des oiseaux sur les lignes électriques. En travaillant ensemble, ils peuvent élaborer et mettre en œuvre des stratégies de réduction efficaces qui protègent les populations d'oiseaux tout en profitant au secteur de l'énergie en réduisant les pannes de courant, les dommages à l'équipement et les pertes financières.